



## Ma fille vend sa maison ou nous étions logés

-----  
Par Leocadie

Bonjour,  
ma fille vend sa maison, nous étions logés depuis 7 ans car nous nous occupions de ses gîtes et chambres d'hôtes. Nous étions gardien, jardinier, plombier, hommes et femmes à tout faire!!!! elle veut vendre et nous demandes de partir, mais Ou??? nous avons 81 et 75 ans Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

C'est son droit. Si vous n'avez pas de "titre" (commodat, bail de location) et que vous ne pouvez pas trouver de logement par vos propres moyens, voyez rapidement un assistant social.

Si vos ressources ne sont pas suffisantes, vous pouvez demander une aide alimentaire à vos enfants ou petits-enfants qui en ont les moyens.

Où logiez-vous avant ces sept années ?

-----  
Par Leocadie

Bonjour,  
c'est un peu plus complexe, nous sommes venus, sur la demande express de ma fille il y a 7 ans car sa maman était décédée!!  
nous avons géré avec ma nouvelle épouse les chambres d'hôtes, les gîtes, l'entretien du Mas etc... Tout cela uniquement en étant logé.... Il se trouve qu'aujourd'hui elle veut vendre, et nous sommes ok pour acheter une maison pour nous, malheureusement ce n'est pas aussi facile, et il faudrait quand même qu'elle ait un peu de reconnaissance et qu'elle soit un peu patiente!!  
7 ans à deux sans salaire.....uniquement pour lui être agréable et maintenant nous sommes les dindons de la farce!!

Avant ses 7 années, nous logions dans une maison, et dans un autre village, nous avons tout laissé pour lui venir en aide!!!!!!

-----  
Par kang74

Bonjour

D'un autre côté, vu vos âges cela va être compliqué de plaider la rémunération au black sans que cela ait un impact certain sur vos retraites.

Et vous oubliez, que pendant 7 ans, vous n'aviez plus de charges de logement.

Par de là, vous n'avez pas de droit sur ce logement.

Mais vous pouvez toujours voir avec un avocat pour vous faire indemniser de votre "travail" si vous avez des justificatifs probants en ce sens.

-----  
Par Leocadie

mais nous n'avons pas été rémunéré au black!! nous étions logés, nous avons fait notre changement d'adresse aux

impôts etc.... en expliquant que nous étions logés chez ma fille.

Pendant 7 années a être présents tout le temps pour recevoir les hôtes, tout entretenir la propriété ,gérer les problèmes d'électricité, de plomberie etc.... pas de vacances toujours sur place, et ma fille encaissait l'argent généré par les chambres d'hôtes et les gîtes. Nous n'avons jamais touché le moindre centime malgré le travail , donc non pas de travail au black.

je vous remercie pour vos réponses. Bonne soirée

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si vous estimez avoir été victimes de travail dissimulé, vous pouvez comme l'indique Kang assigner votre fille en justice, et tenter d'obtenir réparation pour la période qui n'est pas prescrite. Mais si vous obtenez une requalification en CDI, cela risque d'avoir un impact sur votre retraite.

Sinon, sur le plan juridique, votre fille n'est tenue à aucune "reconnaissance". Elle vous a laissé occuper gracieusement les lieux, en échange vous avez rendu pas mal de services, elle souhaite mettre fin à l'arrangement, c'est son droit.

Juridiquement, elle ne peut pas vous mettre à la porte d'office si vous refusez de partir. Elle pourra vous réclamer une indemnité d'occupation et devra engager une procédure d'expulsion, qui prendra pas mal de temps.

Il semble raisonnable de lui dire que vous allez chercher un autre logement, et que vous partirez quand vous aurez trouvé.

-----  
Par Leocadie

Tout a fait d'accord avec vous, c'est effectivement ce que nous lui avons dit, mais elle nous dit il faudrait partir fin Novembre, car je crois qu'elle a un acheteur, mais malheureusement ce n'est pas si facile!!!!!! nous ne voulons pas non plus lui faire un procès, ce serait ridicule, mais je voulais juste être rassuré sur le fait , qu'elle ne puisse pas nous jeter à la rue. Merci de vos réponses et de votre gentillesse Bonne soirée